



Inclure taxe des ordures ménagères au loyer

Par **Alice__33**, le **03/12/2021** à **11:25**

Bonjour,

Mon propriétaire souhaite inclure la taxe des ordures ménagères dans mon loyer. Je suis locataire depuis 22 ans, jusqu'à présent j'ai toujours payé cette taxe en intégralité en fin d'année.

A t-il le droit de l'inclure dans mon loyer, sachant qu'il n'est pas mentionné dans mon contrat locatif qu'elle doit être payée mensuellement ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **03/12/2021** à **11:43**

Bonjour

La TEOM est à inclure dans les charges locatives payées par les locataires en supplément de leur loyer.